FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **MOXY**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Insecticide (produit biocide TP18) - usage professionnel.
Solution prête à l'emploi destinée aux traitements contre insecticides contre les moustiques en milieu fermé, à utiliser avec les appareils conformes au concept Nocospray/Nocomax.

Système de descripteurs des utilisations (REACH) :
SU22 (Utilisations professionnelles)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : OXY'PHARM
Adresse : 829 Rue Marcel Paul, 94500 Champigny sur Marne, FRANCE
Téléphone : +33.1.45.18.78.70
E-mail : commercial@oxypharm.net
http://www.oxypharm.net/

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Pays	Numéro de téléphone	Site internet
Belgique	+ 32 070 245 245	http://www.centreantipoisons.be/
France	+33 (0)1 45 42 59 59	INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.
Luxembourg	+352 8002-5500	http://www.centreantipoisons.be
Suisse	145	http://toxinfo.ch/

Autres numéros d'appel d'urgence
En cas d'urgence, appelez le centre anti-poison le plus proche ou le 112.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 et ses adaptations :

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400).
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Chronic 1, H410).
Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.
Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubriques 3 et 8).

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 et ses adaptations :



Pictogrammes de danger :
Mention d'avertissement : Attention
Mentions de danger :
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence :
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale.
Etiquetage additionnel :
EUH208 Contient de la perméthrine. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) selon les critères de l´article 57 de REACH et publiées par l´Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) conformément à l'article 59 de REACH, Règlement (CE) N°1907/2006 (http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table) à une concentration individuelle supérieure à 0.1%.

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB telle que définie à l'annexe XIII du Règlement REACH (CE) N°1907/2006.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable (mélange).

3.2. Mélanges

Informations sur les composants :

INDEX	N° CAS	N° CE	Nom	Pictogramme de danger	Classification	% m/m
613-058-00-2	52645-53-1	258-067-9	Perméthrine	SGH07 SGH09	H302 H317 H332 H400 (M aigu = 100) H410 (M chronique = 10 000)	0.99
-	51-03-6	200-076-7	Piperonyl butoxide	SGH09	H400 H410	0.10
-	8003-34-7	232-319-8	Pyréthrines et pyréthroïdes*	SGH07 SGH08 SGH09	H302 H304 H312 H332 H400 (M=100) H410 (M=100)	0.05

*Substance pour laquelle il existe une valeur limite d'exposition

Autres données :

Aucune donnée.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas de malaise, transporter la personne exposée à l'air libre et le garder au chaud et au repos. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre pendant plusieurs minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, etc.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion massive, consulter un médecin en lui montrant l'étiquette. Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Si la quantité ingérée est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien faire ingérer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible pour le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement spécifique et immédiat :

Aucune donnée n'est disponible.

Information pour le médecin :

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :
- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO_2)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :
- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
Ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, peuvent se former :
- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO_2)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Éviter le contact avec la peau.

En cas de dispersion accidentelle d'une grande quantité, évacuer tout le personnel et n'autoriser l'accès qu'à des opérateurs entraînés et équipés d'appareil de respiration autonome.

Assurer une ventilation adéquate.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Eviter toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Éviter le contact du mélange avec la peau.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage/Emballage

Conserver le récipient bien fermé dans son emballage d'origine dans un endroit sec et bien ventilé, entre 5° et 25°C.
Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

N° CAS	N° CE	Nom	Pays	Valeur limite	Source
8003-34-7	232-319-8	Pyréthrines et pyréthroïdes	France	VME (8h) = 1 mg/m^3	INRS (ED984:2012)
			Belgique	Valeur limite (8h) = 1 mg/m^3	GESTIS ILV
			Suisse	Valeur limite (8h) = 5 mg/m^3 (aérosol inhalable)	GESTIS ILV
			UE	Valeur limite (8h) = 1 mg/m^3	2016/15/CE

Valeurs limites biologiques :

Aucune donnée n'est disponible.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Aucune donnée n'est disponible.

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Perméthrine (CAS N°52645-53-1) :

PNEC eau de surface = 0.00047µg/L
PNEC micro-organismes (STP) = 0.00495 mg/L
PNEC sol (poids humide) = >0.0876 mg /kg
PNEC sédiment = 0.001mg/kg (poids sec)
PNEC oral oiseaux ≥16.7 mg/kg nourriture
PNEC oral petits mammifères = 120 mg/kg nourriture.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Risques thermiques

Non applicable.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.